REPUBLIQUE FRANÇAISE

### VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt et un, le **15 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin,

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme

Nombre de Conseillers

sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes

STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

Date de convocation :

9 novembre 2021

<u>ABSENTS</u>:

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 11

Date d'affichage :

19 novembre 2021

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20211115-DELIB211117-DE Date de télétransmission : 19/11/2021 Date de réception préfecture : 19/11/2021



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

#### **OUESTION N° 17**

**OBJET** : Convention avec le Golf de Riom : mise à disposition de la

parcelle YO n°10

**RAPPORTEUR:** Anne VEYLAND

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 novembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2021.

Le Golf de Riom est preneur d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la Commune en date du 27 avril 2004 pour les parcelles qu'il occupe (YO 378, 377, 261, 288, 514, 515). En l'espèce le bail a été conclu pour une durée de 30 années et son échéance est prévue au 31 décembre 2033.

L'association souhaite procéder à l'extension du Golf sur la parcelle YO n°10.

La parcelle YO n°10 vient d'être intégrée au patrimoine de la Commune par acte notarié du 26 avril 2021, après rétrocession par l'EPF SMAF à la Commune de Riom.

L'association va également engager des travaux qui visent la rénovation de la partie la plus ancienne (les trous 1 à 9) du parcours. Un emprunt de 250 000 € sur 15 ans est sollicité auprès de la Caisse d'épargne. Afin que la durée de l'emprunt soit couverte par la durée du bail, l'association sollicite une prolongation du BEA jusqu'en 2040.

Par délibération du 5 juillet 2021, la Commune a accepté à la fois d'intégrer la parcelle YO n° 10 au périmètre géré par l'association au titre du BEA, par un avenant, et de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2039 afin de permettre la mise en œuvre du projet de rénovation et d'extension du Golf de Riom.

Dans l'attente de la rédaction de l'acte notarié, la Commune autorise la mise à disposition à titre gratuit de cette parcelle à l'association du Golf de Riom. Une convention en annexe à la présente délibération en précise les modalités.

### Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la mise à disposition gratuite de la parcelle YO n°10 à l'association du Golf de Riom,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire.

-igné

Pierre PECOUL

